

73014

COMMUNE D'ALLONDAZ

Code INSEE

Commune

007 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de , maire, Frédérique DUC.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 449 285.54 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre	0
Pour	10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	72 318.17 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	376 967.37 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	449 285.54 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-65 088.12 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -65 088.12 €
AFFECTATION = C	=G+H 449 285.54 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	65 088.12 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	384 197.42 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , maire, Frédérique DUC, compte tenu de la transmission , le 13/04/2022 et de la publication le .

A Allondaz, le 13/04/2022.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300144-20220413-200-2022-DE007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2022

Affichage : 27/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

